

# Conseil d'administration

---

**MERCREDI 6 DECEMBRE 2023**

**Procès-verbal**

## **LISTE DE PRESENCE**

### **Membres de droit**

Franck ISAIA, Sous-directeur de la politique des musées au service des musées de France, représentant le directeur général des patrimoines et de l'architecture  
Anaïs de CARVALHO, Chargée de tutelle, bureau du pilotage des musées nationaux, à la sous-direction de la politique des musées de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture  
Nicolas JAVARY, Responsable des relations avec les musées nationaux, Secrétaire du Comité de direction de l'Établissement public Réunion des musées nationaux – Grand Palais

### **Représentants de la famille du donatrice du musée national Jean-Jacques Henner**

Maître Rémi CORPECHOT, Représentant titulaire de la famille Jean-Jacques Henner  
Maurice BRIÈRE, Représentant suppléant de la famille Jean-Jacques Henner

### **Membres nommés**

Rémi LABRUSSE, Président de l'Établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'EHESS ;  
Adrien GOETZ, membre de l'Académie des beaux-arts et Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne ;  
Dominique de FONT-REAUUX, Conservatrice générale du patrimoine, chargée de mission auprès de la Présidente du musée du Louvre ;  
Carole BENZAKEN, Artiste peintre ;  
Blanche de LESTRANGE, Directrice artistique de la fondation « Art Explora ».

### **Membres élus représentant de l'EP**

Thomas COYNET, Représentant titulaire du personnel  
Constance PALMIS, Représentante suppléante du personnel

### **Membres avec voix consultative**

Maeva ABILLARD, conservatrice du musée national Jean-Jacques Henner

Agnès RAFFEJAUD, contrôle financier

Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

Charles VILLENEUVE DE JANTI, Directeur de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau

### **Membres absents et excusés**

Christelle CREFF, Cheffe du service des musées de France, adjointe au directeur du patrimoine et de l'architecture

Vincent DROGUET, Sous-directeur des collections au service des musées de France

Christophe LERIBAUT, Président des musées d'Orsay et de l'Orangerie

Marc KRECKELBERGH, CBCM

Anne BAYLAC-MARTRES, Secrétaire générale de l'Établissement public du musée Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau

### **Secrétaire de séance**

Daniela CASTEL, responsable RH

### **Personnes invitées**

Cécile CAYOL, Responsable du service des publics, de la communication de la médiation, musée national Jean-Jacques Henner

Garance DURAND, Assistante RH et gestion

## **ORDRE DU JOUR**

|       |  |    |
|-------|--|----|
| I.    | Déclaration d'intention (pour information) .....   | 4  |
| II.   | Compte rendu du conseil d'administration du 10 mars 2023 (pour approbation).....                                       | 5  |
| III.  | Budget rectificatif 2023 (pour approbation).....   | 6  |
|       | 1. Note de l'ordonnateur.....  | 6  |
|       | 2. Budget rectificatif n° 1 pour 2023.....   | 6  |
| IV.   | Budget initial 2024 (pour approbation).....  | 7  |
|       | 1. Note de l'ordonnateur.....  | 7  |
|       | 2. Budget initial pour 2024 .....  | 7  |
| V.    | Contrôle interne budgétaire et comptable (pour approbation du plan d'actions et de la cartographie des risques) :..... | 12 |
|       | 1. Note du comptable sur la démarche de contrôle interne .....   | 12 |
|       | 2. Présentation de la démarche de contrôle interne comptable et de contrôle interne budgétaire .....                   | 12 |
| VI.   | Convention de mécénat de compétence Reworld Media (pour approbation) .....   | 14 |
| VII.  | Catégories de marchés et de contrats déléguées au directeur de l'établissement public (pour approbation) .....         | 15 |
| VIII. | Octroi d'un chèque cadeau de 180 euros pour l'ensemble du personnel au titre de l'année 2023 (pour approbation).....   | 15 |
| IX.   | Grille tarifaire (pour approbation) .....  | 16 |
| X.    | Diagnostic et plan d'actions de prévention des risques psychosociaux (pour information) .....                          | 18 |
| XI.   | Questions diverses.....  | 18 |

*La séance est ouverte sous la présidence de Rémi LABRUSSE.*

En préambule, **Rémi LABRUSSE** indique qu'il a été renouvelé au mandat de président du Conseil d'administration. Il souhaite la bienvenue à Charles Villeneuve de Janti, le nouveau directeur de l'établissement public des musées nationaux Jean-Jacques Henner et Gustave Moreau. Rémi Corpechot a été renouvelé en tant qu'administrateur. **Rémi LABRUSSE** salue les nouveaux administrateurs : Carole Benzaken, Dominique de Font-Réaulx, Blanche de Lestrangle et Adrien Goetz. Rémi LABRUSSE salue également l'élection de Thomas Coynet en tant que membre titulaire représentant le personnel et de Constance Palmis en tant que membre suppléante.

*Il est procédé à un tour de table.*

**Rémi LABRUSSE** excuse l'absence de Christophe Leribault et d'Anne Baylac-Martres.

## I. Déclaration d'intention (pour information)

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise que les échanges au sein du Conseil d'administration sont enregistrés. Par ailleurs, seuls les membres titulaires votent ou leurs suppléants s'ils sont absents.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique que ses missions en tant que directeur, déjà exprimées dans le testament de Gustave Moreau, sont de conserver et de transmettre l'œuvre d'une vie. Il salue le travail réalisé par sa prédécesseure Marie-Cécile Forest pendant près de 25 ans à la tête de l'établissement. Il est néanmoins nécessaire de prendre un virage pour les années qui viennent. Un travail très important a été accompli concernant les collections. Il convient désormais de réfléchir aux moyens d'accroître la visibilité des deux établissements. Ils pâtissent d'être encore méconnus de trop nombreuses personnes et il serait bon de pouvoir accueillir de nouveaux publics, en particulier des jeunes et des scolaires. Le prochain week-end au musée Gustave Moreau sera d'ailleurs consacré aux familles à l'occasion de l'exposition en cours.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise qu'il souhaite qu'une étude des publics soit rapidement menée afin de mieux les connaître, d'identifier leurs attentes, l'objectif étant d'attirer et de fidéliser de nouveaux publics. La grille tarifaire est une composante essentielle de l'offre, elle fait partie des leviers d'attractivité des musées. La stratégie de communication devra également être repensée afin de s'adapter aux publics. Enfin, les établissements devront également développer une médiation adaptée. Les publics prioritaires sont notamment les scolaires, le champ social et les personnes en situation de handicap. Les équipes des musées devront être formées sur ce point. **Charles VILLENEUVE de JANTI** souhaite également que les ressources de l'Éducation Nationale soient mobilisées afin de développer une politique d'éducation artistique et culturelle.

Un autre objectif est d'optimiser la programmation des expositions, à la fois *in situ* et hors les murs, car il est important de défendre la dimension de « musée national » dont les collections doivent rayonner sur tout le territoire et pas seulement à Paris. Des expositions itinérantes seront donc programmées, en France et éventuellement à l'étranger. Les expositions au musée Henner devront être développées, car il est encore trop peu fréquenté malgré la richesse de son patrimoine. Au musée Gustave Moreau, les expositions dans les murs peuvent être jugées assez envahissantes par les visiteurs. Des formules plus adaptées seront proposées afin de d'offrir une actualité au musée Moreau. De manière générale, il est important de communiquer sur les collections permanentes, qui sont très importantes, sans proposer constamment de l'événementiel.

La recherche en histoire de l'art doit s'ouvrir au monde universitaire et se déployer au moyen de partenariats. Un enjeu est de mettre en ligne un maximum de ressources. Par exemple, il serait très profitable aux historiens de l'art de mettre en ligne la correspondance de Gustave Moreau. La numérisation permettra de faire rayonner les collections autrement. Il est par conséquent nécessaire d'investir dans des bases de données et dans un portail des collections.

En ce qui concerne la gestion, l'établissement public a été créé en 2017. Il est si récent que l'on ne s'est peut-être pas encore interrogé sur tous les avantages que l'on peut tirer de ce statut. Une réflexion sera engagée en interne sur les missions à valoriser et sur la façon de s'organiser. Les deux musées ne doivent pas fonctionner côte à côte, mais comme un seul établissement public. Cela permettra notamment d'envoyer les visiteurs d'un musée à l'autre et de diffuser une communication à la fois plus large et plus efficace. De même, la mutualisation des recherches sera un pilier du progrès.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** salue le nouvel agent comptable et le remercie pour le soutien qu'il apporté à l'établissement depuis son arrivée. La modernisation budgétaire et comptable des musées est un travail fastidieux, mais il est essentiel et structurant pour l'établissement. Plusieurs perspectives sont examinées afin de mieux maîtriser l'équilibre budgétaire et développer à terme les ressources propres des musées.

S'agissant des ressources humaines, **Charles VILLENEUVE de JANTI** précise qu'il a commencé un diagnostic des risques psychosociaux qui devrait aboutir prochainement à la mise en place d'un plan d'actions. La démarche sera également le moyen d'évaluer l'ambiance au sein des équipes. **Charles VILLENEUVE de JANTI** souligne qu'il a pu apprécier d'emblée leur fort engagement, qui constitue un atout pour l'établissement. La Direction veillera à défendre la diversité, l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Une réflexion sera également conduite sur le patrimoine immobilier. Le musée Moreau a fait l'objet d'importants travaux muséographiques, mais son architecture a été peu restaurée. Or, le bâtiment, âgé de plus d'un siècle, présente quelques faiblesses et devra être renforcé afin de préserver les collections. Les travaux devront être examinés dans la perspective du changement climatique et selon des enjeux de développement durable, notamment pour ce qui concerne la rénovation thermique.

**Rémi LABRUSSE** rend hommage à la qualité du travail accompli par Emmanuelle Bensimon-Weiler qui a assuré l'intérim de la direction entre les deux mandats. Il rend également hommage aux anciens membres du conseil, notamment Francine Mariani-Ducray, qui a présidé le conseil pendant des années et Hélène Delprat, représentant l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

**Franck ISAIA** salue le travail d'Emmanuelle Bensimon-Weiler pendant la période d'intérim avec le soutien de toutes les équipes de l'établissement public. Le ministère de la Culture se réjouit de la nomination de Charles Villeneuve de Janti avec qui les premiers contacts depuis sa prise de fonctions ont été très positifs et qui a déjà pris de nombreuses initiatives qui vont dans le bon sens. Toutes les orientations présentées par le nouveau directeur concordent avec les objectifs de la lettre de mission qui lui sera prochainement adressée par la ministre de la Culture. Le ministère sera particulièrement attentif aux enjeux de fonctionnement qui requerront la mobilisation de tous, y compris celle du ministère.

## II. Compte rendu du conseil d'administration du 10 mars 2023 (pour approbation)

**Rémi LABRUSSE** s'enquiert des remarques des administrateurs concernant le document transmis.

*En l'absence d'observations, le compte rendu du conseil d'administration du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### III. Budget rectificatif 2023 (pour approbation)

#### 1. Note de l'ordonnateur

#### 2. Budget rectificatif n° 1 pour 2023

**Charles VILLENEUVE de JANTI** rappelle que le budget rectificatif a vocation à corriger le budget prévu fin 2022 compte tenu des évolutions survenues en 2023. L'établissement a reçu un don de 20 000 euros des amis du musée Gustave Moreau en soutien à l'exposition Gustave Moreau « Le Moyen-âge retrouvé » qui est en cours. Ce don a été intégré dans les nouvelles recettes. Par ailleurs, la fréquentation prévisionnelle du musée Gustave Moreau a été ajustée à 70 000 visiteurs, contre 56 000 initialement prévus. S'agissant du musée Jean-Jacques Henner, l'objectif de 14 000 visiteurs annuels est maintenu. De manière générale, la fréquentation des musées est assez soutenue depuis le début de l'année. Bien que le musée Moreau ait dû fermer pratiquement un mois pour l'élaboration de l'exposition, la fréquentation a été bonne, notamment durant l'été. Le musée a pu obtenir davantage de visiteurs avant la fermeture, notamment grâce à une communication active sur les réseaux sociaux. L'établissement a bénéficié d'un article dans le New York Times qui a attiré des visiteurs américains. Le public étranger est sensible à ce lieu bien valorisé en ligne.

En ce qui concerne les dépenses, le montant prévu au budget initial était de 1,380 million d'euros. L'établissement dépensera 1,466 million d'euros d'ici la fin de l'année. Ce supplément de dépense s'explique par la réparation en urgence d'un problème de la chaufferie et le remplacement de la centrale incendie au musée Moreau. Les dépenses de personnel ont également augmenté en raison de la création d'une prime exceptionnelle au pouvoir d'achat, de l'augmentation des frais de transport et du point d'indice. Le musée a également recruté une seconde apprentie qui travaille au musée Henner dans le service des publics. L'objectif est de renforcer la médiation. Enfin, la masse salariale est diminuée car le fondé de pouvoir de l'agent comptable n'exerce pas à temps plein actuellement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 825 000 euros. Elles comprennent la hausse des fluides, la formation des apprentis, l'achat d'un nouveau logiciel de paye plus sécurisé. Un module d'importation des factures sur Chorus devrait être acquis d'ici la fin de l'année. Tous les fournisseurs des établissements publics déposent leurs factures sur Chorus depuis le 1<sup>er</sup> juin conformément à la législation en vigueur. Les dépenses de fonctionnement comprennent aussi une dotation d'habillement de 600 euros pour les agents.

S'agissant du budget d'investissement, l'établissement a reçu une subvention du ministère de la Culture de 79 300 euros, à laquelle s'ajoute une subvention pour l'extension du pass Education. Une autre subvention vient compenser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée aux agents. Enfin, l'établissement a reçu 10 000 euros de crédits résilience au titre de la transition énergétique, qui ont permis de rénover les fenêtres de la rue de Clichy, où se trouve le siège de l'établissement public. Les dépenses d'investissement 2023 sont estimées à 150 000 euros, contre un budget initial de 120 000 euros. Tous les radiateurs ont été équipés de robinets thermostatiques afin d'obtenir un meilleur contrôle du climat. Le musée Moreau est également équipé de sondes afin de mesurer l'humidité relative et la température dans toutes les salles, désormais dotées de Wifi. L'investissement répond à un double besoin de conservation et de maîtrise de la consommation énergétique. La centrale d'alarme du musée Moreau sera remplacée d'ici la fin de l'année dans la mesure du possible. **Charles VILLENEUVE de JANTI** précise que la mission sûreté, sécurité accessibilité du ministère de la Culture a mené une inspection des musées à sa demande et elle rendra prochainement un rapport sur les conditions de sûreté des deux musées.

En conclusion, le niveau prévisionnel du fonds de roulement s'élève à 2,470 millions d'euros au terme du budget rectificatif, avec un prélèvement sur les fonds de roulement de 48 000 euros.

**Franck ISAlA** précise que le budget rectificatif n'intègre pas l'attribution d'un complément de subvention d'investissement du ministère de la Culture de 400 000 euros qui a été décidé très récemment. Ce complément

est destiné à financer, le moment venu, les travaux précédemment évoqués au musée Moreau et témoigne du soutien du ministère à l'établissement public.

*Blanche de LESTRANGE rejoint la séance et se présente au Conseil d'administration.*

**Rémi LABRUSSE** précise que l'établissement, qui compte trois sites à Paris, est également propriétaire terrien. Les héritiers d'Henner avaient légué des terres qui ont été mises en fermage dans le village natal de Jean-Jacques Henner et qui rapportent un petit revenu à l'établissement.

**Rémi LABRUSSE** souligne par ailleurs que l'établissement est solide sur le plan financier, avec un fonds de roulement très confortable.

*Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité.*

## IV. Budget initial 2024 (pour approbation)

### 1. Note de l'ordonnateur

### 2. Budget initial pour 2024

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique que le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est prévu afin de planifier les travaux de rénovation indispensables au musée Moreau. Le soutien très important du ministère de la Culture pour la conduite de ces travaux est précieux pour l'établissement, car ils sont essentiels à la conservation du patrimoine des musées. D'une part, des éléments doivent être changés dans les ateliers notamment les verrières. D'autre part, la toiture est mal isolée et le musée n'est pas accessible aux PMR. Des mises aux normes s'imposent également dans le domaine de l'électricité.

Une exposition prévue en 2024 au musée Jean-Jacques Henner sera consacrée à l'atelier des dames. Elle concerne les artistes femmes formées par Jean-Jacques Henner. Charles VILLENEUVE de JANTI précise qu'il souhaiterait des applications de visite pour les deux musées, car ils ne disposent pas d'audioguide ou de support de médiation aujourd'hui. Enfin, les données des œuvres seront migrées à terme sur une base unique afin de proposer par la suite un portail des collections. Compte tenu de la programmation de 2024, les prévisions de fréquentation sont optimistes.

Le budget d'investissement s'établit à 150 000 euros pour l'année 2024. Au musée Moreau, ce montant concernera en premier lieu des études sur l'isolation et le traitement d'air. Les agents et les visiteurs se plaignent de l'absence de ventilation dans les salles. Les œuvres en pâtissent également. Il convient également de s'interroger sur l'accessibilité du musée Moreau, les trois marches à l'entrée et les escaliers pouvant interdire l'accès aux personnes atteintes de handicap moteur. La mise en place de solutions devra être étudiée sur ce point. Si rien ne peut être fait pour rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduites, des palliatifs numériques devront être mis en place.

Le montant des recettes propres s'élève à 412 800 euros, en augmentation par rapport aux années précédentes. Le montant comprend :

- les droits d'entrée pour 203 000 euros ;
- les visites-conférences pour 2500 euros ;
- la pass musée pour 3 500 euros ;
- les ventes de marchandises et de produits dérivés pour 151 000 euros ;
- les revenus des terres d'Alsace pour 1 800 euros.

Les recettes comprendront également les activités annexes et la privatisation des espaces, qui doit se développer dans les deux musées. Un objectif de mécénat a également été fixé à hauteur de 20 000 euros.

**Adrien GOETZ** demande qui porte le mécénat au sein de l'établissement.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond que personne ne prend encore la mission en charge. Une réflexion sera conduite sur l'organigramme afin de répartir les missions prioritaires. Les fiches de postes des agents seront examinées d'ici la fin de l'année afin que les missions de chacun soient bien définies. Une personne aura la responsabilité de développer le mécénat.

**Blanche de LESTRANGE** demande si une personne est en charge des publics.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond que la communication et les publics sont gérés de façon distincte entre le musée Henner et le musée Moreau. Une personne s'occupe à mi-temps de la communication et de la médiation au musée Moreau. Cette gestion doit être mutualisée suivant une logique de métier. L'établissement ne compte pas de personnes en charge des petits travaux dans le bâtiment. L'équipe du secrétariat général étant assez réduite, elle sera sans doute renforcée, car elle est en charge de nombreuses missions administratives, notamment RH, budgétaires et financières. Il n'y a par ailleurs pas d'assistant de direction. La subvention de fonctionnement de l'État s'élève à 1,048 million d'euros.

Les dépenses s'élèvent à près de 1,4 million d'euros, dont 400 000 euros en dépenses de personnel. Sur l'effectif global de l'établissement public, qui compte une quarantaine d'agents, sept d'entre eux sont directement rémunérés par l'établissement public, les autres étant mis à disposition par le ministère de la Culture. Une augmentation du personnel est à prévoir compte tenu de la hausse du point d'indice. L'augmentation de 5 points représentera 25 euros par mois en plus pour les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En outre, le traitement des catégories B et C sera revalorisé et une prime sera proposée au pouvoir d'achat. Des agents pourraient également demander la monétisation de leur compte épargne-temps. Enfin, une mutuelle pourrait être mise en place.

**Dominique de FONT-REAULX** s'enquiert de la répartition des fonctionnaires et des contractuels au sein de l'effectif.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond qu'il comprend environ un quart de contractuels.

**Daniela CASTEL** précise que seulement les sept personnes sont des contractuels de l'établissement.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique que hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 850 000 euros. Elles prennent notamment en compte l'inflation des fluides. Au musée Moreau, 35 000 euros seront affectés au chantier des collections et à la migration de la base de données en vue de la numérisation des collections.

Un budget de 195 000 euros est prévu au titre de l'exposition pilotée par Maeva ABILLARD. Ce montant permet d'envisager des prêts étrangers, la conception d'un catalogue de qualité et des éléments de scénographie. Les autres dépenses concernent les travaux d'entretien du bâtiment, le nettoyage, la fourniture de charges.

Concernant les fonctions supports, le budget s'élève à 210 000 euros. L'établissement étant réparti sur trois sites, il est nécessaire de dématérialiser un certain nombre de procédures afin de fluidifier la circulation des informations. Il est également prévu de doter l'établissement d'un logiciel de suivi du temps de travail. L'outil permettra d'alléger la charge du secrétariat général et d'acquiescer une vision plus fine du temps de travail des agents. Enfin, une réflexion est conduite sur l'externalisation des postes Vigipirate à l'image de ce qui se pratique dans les autres musées nationaux, car ce besoin devient permanent.

Le budget d'investissement, de 51 148 euros, est en forte diminution, mais il est sécurisé par le niveau élevé du fonds de roulement. Les dépenses d'investissement prévues à 150 000 euros comprendront notamment :

- l'AMO pour les travaux, estimée à 60 000 euros ;
- une étude climatique pour 30 000 euros ;
- une étude d'accessibilité estimée à 40 000 euros ;
- l'achat de matériel informatique pour un montant de 20 000 euros.

**Rémi LABRUSSE** observe que le budget initial s'inscrit dans la continuité de l'année précédente. Il est stable en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et porte des ambitions importantes en matière d'investissement, qui se concrétiseront plutôt en 2025. Les autorisations d'emploi sont un plafond de sept ETPT, avec deux emplois hors plafond et doivent être votés.

**Frank ISAIA** observe que le budget présenté est un budget de transition qui intègre plusieurs initiatives proposées par le directeur. Le ministère de la Culture a fortement augmenté sa subvention pour charges de service public à l'occasion de ce budget initial par nécessité de rééquilibrage. Concernant le mécénat et la valorisation du domaine, le ministère considère que l'établissement doit se structurer en la matière afin d'exploiter pleinement le potentiel des deux musées.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** souligne que la politique de privatisation est déjà développée au musée Henner. Les personnalités qualifiées du Conseil d'administration peuvent se faire ambassadeurs des établissements au sein desquels ils siègent afin d'attirer des mécènes vers les établissements.

**Adrien GOETZ** demande ce qui est prévu concernant la sécurité des établissements.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique que pour la nuit, le musée Henner est doté d'un dispositif de télésurveillance et de détecteurs volumétriques. La présence humaine n'est assurée que durant la journée. Au musée Moreau, la présence humaine est assurée 24 heures sur 24. Des agents de nuit circulent dans l'établissement. L'établissement ne recourt pas à une société extérieure pour assurer la sécurité aujourd'hui. L'externalisation pourrait concerner le contrôle des sacs à l'entrée, aujourd'hui effectué par les agents d'accueil et de surveillance. Cette mission a un impact direct sur l'activité des agents depuis que l'on a évolué en urgence attentat, puisqu'un poste est dédié à cette fonction pour chaque musée.

**Adrien GOETZ** indique le coût d'une société privée est élevé

Dans la plupart des musées nationaux, ces contrôles sont effectués par des sociétés privées, mais le budget est en effet important. Les agents de l'établissement sont assez volontaires pour mener cette mission, mais ce n'est pas leur cœur de métier et ils ne sont pas spécifiquement formés pour cela.

**Thomas COYNET** demande comment recourir à une société externe dès lors que le plafond d'emploi est déjà atteint.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise qu'il ne s'agirait pas d'agents de l'établissement public, mais d'une société payée pour effectuer une prestation. Le recours à une société extérieure ne modifierait pas le plafond d'emploi.

**Dominique de FONT-REAUXX** s'enquiert des horaires d'ouverture des musées.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique que le musée Jean-Jacques Henner est ouvert de 11 heures à 18 heures sauf le mardi, avec une nocturne les premiers jeudis du mois. Le musée Moreau est ouvert de 10 heures à 18 heures tous les jours sauf le mardi. Un travail sera mené sur l'identification des publics afin d'harmoniser les horaires le cas échéant.

**Dominique de FONT-REULX** s'enquiert de l'existence de nocturnes au musée Gustave Moreau.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** confirme qu'il n'y a pas de nocturnes au musée Gustave Moreau.

**Thomas COYNET** précise que des nocturnes ont été organisées dans le passé, mais que cela ne fonctionnait pas.

**Blanche de LESTRANGE** demande si ces horaires vont être modifiés, afin de mutualiser.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** confirme qu'un travail en profondeur doit également être mené sur cette question, d'où les différentes études annoncées, afin de collecter des données pour avancer.

**Blanche de LESTRANGE** s'interroge sur la connaissance des publics de l'établissement.

**Rémi LABRUSSE** précise que le ministère souhaite également avoir une vision plus fine et qualitative des publics, qui permette de prendre des initiatives adaptées car la structure des publics reste actuellement mal connue.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise que certains établissements sont dotés d'un observatoire permanent des publics, qui permet de suivre la fréquentation en temps réel.

**Dominique de FONT-REULX** estime que ce travail peut être mené en lien avec des laboratoires universitaires. Celui du Muséum est assez actif dans ce domaine. Cela permettrait de collecter des premiers éléments d'analyse à un coût raisonnable.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** confirme que les passerelles envisagées avec l'Université pourraient également concerner la recherche sur les publics. Des conventions sont en préparation avec plusieurs structures, dont l'INP et l'Ecole du Louvre, afin d'établir un réseau et de bénéficier des études conduites en son sein.

**Dominique de FONT-REULX** estime que les recettes de librairie sont assez bonnes et que le potentiel des musées au-delà du mécénat est important, notamment pour la mise à disposition d'espaces, car les lieux sont rares et beaux. La démarche peut s'avérer assez rémunératrice et elle porte aussi un enjeu de connaissance lorsque des films sont réalisés. Les publics aiment à retrouver ce qu'ils ont pu voir.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** confirme ce point. Un clip a été tourné au musée Moreau. La semaine précédente, le magazine Purple a été autorisé à faire un shooting de mode dans les espaces du musée. Il n'est pas non plus possible d'accueillir n'importe quel événement. Une charte sera donc établie, précisant avec qui l'établissement travaille et jusqu'où il peut aller. Un travail sera mené afin de clarifier la grille tarifaire des privatisations. Une veille concurrentielle sera effectuée afin de s'assurer des bons niveaux de prix.

**Blanche de LESTRANGE** demande si les résidences d'artiste seront développées à Moreau en plus de Henner. Elles pourraient permettre de communiquer différemment et d'atteindre de nouveaux publics.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** rappelle que Gustave Moreau pensait lui-même à d'autres artistes lorsqu'il évoquait la transmission de l'ensemble de son œuvre. Les ateliers d'artistes sont à la fois des lieux de formation, d'expression et de création contemporaine. Un pendant au musée Gustave Moreau est donc à penser. Mettre en avant les élèves de Moreau. En matière de pratique artistique, il serait souhaitable de proposer à Moreau des cours de dessin sur modèles vivants. Cela permettrait de capter un nouveau public.

**Rémi LABRUSSE** indique qu'outre la résidence d'artiste annuelle au musée Henner, l'établissement a noué une collaboration avec la Haute école des arts du Rhin, dont les élèves conçoivent et produisent des produits dérivés pour le musée Henner.

**Carole BENZAKEN** demande où se situe à la résidence d'artiste.

**Charles VILLENEUVE DE JANTI** indique qu'il s'agit d'un atelier situé au-dessus du jardin d'hiver. Le partenariat avec les Beaux-arts sera repris afin que la structure communique davantage sur les résidences d'artistes du musée Henner.

**Carole BENZAKEN** demande si le partenariat pourrait s'élargir au-delà de l'école des Beaux-arts de Paris.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond que tel n'est pas le cas pour le moment. L'objectif est que la résidence d'artiste puisse accueillir des personnes de provenances diverses.

**Blanche de LESTRANGE** demande si des artistes avec une pratique plus installée pourraient également être accueillis au musée Moreau.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise que le problème du musée Moreau est qu'il ne compte pas d'espace dédié. On pourrait néanmoins y organiser des rencontres.

**Rémi LABRUSSE** souligne que la valorisation des professeurs et des élèves dans les espaces du musée Gustave Moreau est un projet envisagé de longue date.

**Nicolas JAVARY** s'enquiert des informations sur le public qui peuvent être recueillies grâce au logiciel de billetterie. L'établissement dispose-t-il d'un logiciel de collecte ?

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond que la billetterie permet de préciser le type de gratuité. En ce qui concerne la vente en ligne, la priorité a été donnée à la rapidité de la réservation. Les visiteurs peuvent ainsi obtenir leur billet en deux clics. Mais nous pensons à l'acquisition d'un logiciel de CRM (Customer Relationship Management). L'établissement n'a peut-être pas encore trouvé le bon partenaire de billetterie.

**Nicolas JAVARY** s'enquiert de la part des ventes en ligne.

**Rémi LABRUSSE** répond qu'elles représentent 35 % des ventes totales.

**Nicolas JAVARY** souligne l'importance du choix du logiciel de billetterie afin d'avoir un suivi des publics. Une étude des publics est coûteuse et peut finalement être obsolète assez rapidement.

**Adrien GOETZ** observe qu'un livre d'or sous forme de tablette pourrait être mis en place.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** confirme qu'il s'agit d'outils dont l'établissement doit disposer.

**Rémi LABRUSSE** s'enquiert auprès des représentants du personnel des relations entre le personnel d'accueil et de surveillance et le public.

**Thomas COYNET** note que la fréquentation est importante au musée Moreau. Les visites se déroulent bien, la billetterie en ligne permettant de gérer les flux, notamment les premiers dimanches du mois.

En l'absence de question supplémentaire, **Rémi LABRUSSE** porte au vote le budget initial 2024 et le tableau des autorisations d'emploi.

*Le budget initial 2024 et le tableau d'autorisation d'emplois sont adoptés à l'unanimité.*

## **V. Contrôle interne budgétaire et comptable (pour approbation du plan d'actions et de la cartographie des risques) :**

### **1. Note du comptable sur la démarche de contrôle interne**

### **2. Présentation de la démarche de contrôle interne comptable et de contrôle interne budgétaire**

**Philippe VERSCHEURE** précise que le document mis à jour a été transmis au Conseil d'administration. Le dispositif de contrôle interne a été mis en place dès la création de l'établissement en 2017. Il se présente aujourd'hui sous la forme d'un outil de process risque-action (OPRA : Outil de Procédures Risques Actions) qui regroupe les risques estimés par l'établissement et les actions préconisées pour maîtriser ces risques. Philippe VERSCHEURE indique qu'il présentera les travaux réalisés en 2023 à partir du plan d'actions voté l'année dernière. Des actions seront en outre proposées pour remédier aux risques cartographiés. On y retrouve d'ailleurs les éléments déjà évoqués par Charles Villeneuve de Janti dans ces propos liminaires.

L'établissement dispose depuis 2021 d'un logiciel budgétaire et comptable de qualité. Des formations ont permis au personnel de se l'approprier afin de structurer le dispositif et de commencer à revoir les procédures budgétaires et comptables en particulier grâce à la directrice par Intérim en avril et mai 2023. Ces procédures ont été reprises par le nouveau directeur. Il a notamment été décidé de tracer tous les engagements de dépenses, qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. L'outil permet en outre de procéder à la certification des services de paie. Le processus d'exécution de la dépense étant sécurisé, il est possible de traiter plus rapidement les factures.

Une réflexion a été engagée avec la direction sur la mise en place d'un service facturier permettant à l'agent comptable de maîtriser la réception des factures et de leur règlement dans des délais plus brefs, en laissant bien entendu à l'ordonnateur le choix de son engagement et de la certification. Ce dispositif, très structurant, ne pourra être mis en place que lorsque l'établissement disposera d'un agent à temps complet. L'année 2022 a été compliquée pour les services comptables et financiers en raison de l'absence de gestionnaire et d'un collaborateur de l'agent comptable. À terme, l'autorisation de transférer les factures dans Chorus permettra de travailler de façon plus efficace.

L'établissement public a noué avec la DGFIP un contrat de paye à façon. Compte tenu de l'obsolescence des outils, il est prévu de doter l'établissement d'un nouvel outil de préparation de la paye. Le prestataire ayant été sélectionné, des tests sont en cours afin de rendre l'outil opérationnel en janvier 2024.

**Philippe VERSCHEURE** précise que son prédécesseur avait relevé des défauts de régularité dans les encaissements de fonds. Les établissements publics ont obligation de déposer leur fonds au Trésor public. Les comptes irréguliers que détenait l'établissement à la Banque Postale ayant été supprimés, les fonds sont désormais déposés sur le compte de dépôt au Trésor comme la réglementation l'impose depuis le dernier trimestre.

Sur la base des travaux effectués, la cartographie des risques a été mise à jour et une liste de priorités établie pour 2024. La formation du personnel à l'outil budgétaire et comptable se poursuivra. Une formation est notamment prévue aux opérations de clôture des comptes. En ce qui concerne l'ordonnateur, des outils ont été mis en place pour permettre des restitutions régulières sur les dépenses engagées. L'établissement doit par ailleurs poursuivre ses travaux de programmation et de suivi en matière de budget d'investissement.

Comme évoqué précédemment par Charles Villeneuve de Janti, la dématérialisation permettra à l'établissement de fonctionner de façon plus efficace et plus conforme à ses besoins. Des travaux doivent être menés en matière d'exécution des recettes. Un dispositif sera mis en place en même temps que la procédure de service facturier. Il permettra à l'établissement de respecter mieux les règles budgétaires et comptables. Le dispositif actuel comporte un certain nombre de lacunes. Par exemple, les recettes ne sont constatées qu'au moment de leur encaissement. Or, elles doivent être constatées au moment où le droit est acquis, charge à l'agent comptable de procéder au recouvrement.

Le sous-effectif au pôle budgétaire et comptable a conduit à mener les opérations de clôture des comptes 2022 dans des conditions très difficiles. Elles ne reflétaient pas exactement le contenu de la clôture. Il est important de veiller à ce que ces errements ne se reproduisent pas. Tel ne sera pas le cas si le personnel est suffisant et si les comptes sont bien préparés conjointement entre les équipes financières de l'établissement et l'agent comptable. Et je ne peux que me féliciter des relations que nous avons sur ce point.

**Philippe VERSCHEURE** conclut que sa responsabilité est de s'assurer que les opérations de bilan sont conformes à la réalité des faits. Il conviendra donc de commenter un inventaire physique des collections en 2024 afin de le rapprocher de la réalité comptable.

Au total, neuf risques ont été identifiés, classés par niveau de gravité et assortis de mesures correctives.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique qu'il est très satisfait du travail effectué avec l'agence comptable sur les aspects évoqués et en particulier la cartographie des risques. L'établissement se conforme petit à petit aux normes et il se modernise, ce qui est sain.

**Rémi LABRUSSE** remercie l'agent comptable d'avoir pris la situation en main en 2023, l'année 2022 ayant été perturbée par les aléas de gestion du personnel.

**Franck ISAIA** indique qu'il s'associe à ces remerciements. L'établissement revient de loin en matière de pratiques budgétaires et comptables. Il reste du travail mais de nombreux aspects, dont dépendent le bon fonctionnement de l'établissement, sont désormais régularisés ou identifiés comme chantiers prioritaires.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** remercie l'ensemble des équipes qui ont participé à ce travail. Les équipes comptables et financières, mais plus largement toutes les équipes qui ont dû faire évoluer leurs pratiques afin de s'adapter. Par exemple, désormais, lorsqu'on engage une dépense, on compare des devis. **Charles VILLENEUVE de JANTI** ajoute qu'il certifie lui-même le service une fois qu'il a été rendu, puis le paiement est effectué. Le changement de procédure a été bien conduit et accepté au sein des équipes. La conduite du changement c'est bien passé et je salue les équipes pour leur adhésion au changement.

**Adrien GOETZ** observe que les prestataires sont quelque peu réticents vis-à-vis de Chorus Pro, jugé malcommode. Des personnes refusent de confirmer leur candidature lorsqu'elles apprennent qu'elles seront payées avec Chorus Pro.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise que les équipes envoient aux prestataires des tutoriels concernant l'outil afin d'en améliorer la maîtrise.

**Rémi LABRUSSE** propose de procéder au vote.

*Le plan d'actions relatif au contrôle interne et budgétaire 2024 est adopté à l'unanimité.*

## VI. Convention de mécénat de compétence Reworld Media (pour approbation)

**Charles VILLENEUVE de JANTI** explique que l'établissement a saisi une belle opportunité de mécénat de compétence du groupe Reworld Media, qui propose de lui donner de la visibilité dans les pages de plusieurs magazines grand public servant un lectorat important, d'environ 1,8 million d'abonnés payants. L'établissement a pu bénéficier de 67 000 euros d'insertions publicitaires lors de l'ouverture de l'exposition au musée Moreau. Au même moment, l'établissement souhaitait mettre en avant l'exposition Henner et Pasteur prévue au musée Jean-Jacques Henner et les fêtes de la Saint-Nicolas. La contrepartie demandée était la mise à disposition du rez-de-chaussée du musée Henner de 8 heures à 11 heures, habituellement valorisée à 1 987 euros et la mise à disposition du musée Henner entier de 18 heures à 23 heures, valorisée à 5 900 euros. Concrètement, l'établissement a reçu 67 000 euros en nature pour une mise à disposition globale valorisée à 8 000 euros environ. **Charles VILLENEUVE de JANTI** précise qu'étant donné que le Conseil d'administration n'était pas au complet, il a signé la convention par anticipation pour saisir l'opportunité proposée, mais cette convention doit être votée par le Conseil d'administration.

**Rémi LABRUSSE** rappelle que les administrateurs peuvent la dénoncer.

**Dominique de FONT-REULX** demande si l'établissement a directement été contacté par le groupe.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** confirme que l'établissement a directement été contacté par l'entreprise et que la demande était en lien avec une remise de prix et n'était donc pas reportable.

**Adrien GOETZ** s'enquiert de la programmation de l'établissement à l'occasion de la Saint-Nicolas.

**Cécile CAYOL** indique que cette programmation a commencé il y a quelques années avec l'exposition Alsace. Cette année, l'établissement a organisé la semaine passée une journée dédiée aux jeunes publics, comportant notamment des ateliers de pratique artistique et plusieurs interventions. Les animations se sont bien déroulées. Le dimanche, un concert-lecture a eu lieu en partenariat avec les Amis de l'Astrée. Un comédien a récité un ensemble de poésies en lien avec les peintures de Henner, accompagné par un duo violoncelle-piano.

**Adrien GOETZ** note que c'est une très jolie idée.

**Blanche de LESTRANGE** demande si l'établissement compte d'autres partenaires médias.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond que tel n'est pas le cas. La pratique pourrait être systématisée, notamment lors des expositions. En l'occurrence, ce partenariat est né d'une opportunité. **Rémi LABRUSSE** souligne que l'opération est ponctuelle et doit prendre fin le 31 décembre.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** souligne que les relations ont été très bonnes avec Reworld Media. Il serait souhaitable de nouer un partenariat plus durable avec ce type de média compte tenu du large public qu'il touche.

**Thomas COYNET** demande qui a choisi les magazines.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond qu'Éva Gallet a ciblé les magazines en fonction de l'audience visée. Par exemple, elle a sélectionné *Sciences & vie* à cause de Pasteur, *le Journal de la Maison* afin de communiquer sur les bâtiments des musées Moreau et Henner. Elle a également sélectionné *Psychologie magazine* pour le musée Henner.

**Cécile CAYOL** précise que cela a permis de recevoir un groupe de journalistes et d'éditeurs qui ont particulièrement apprécié le musée Henner à l'occasion d'une remise de prix.

En l'absence d'autre question, **Rémi LABRUSSE** porte la convention au vote.

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la régularisation de la convention présentée.*

**Franck ISAA** précise que le projet de convention avait bien été abordé avec le ministère de la Culture avant sa signature. Cette dernière a été autorisée à titre exceptionnel compte tenu de l'impossibilité de réunir le conseil d'administration de l'établissement et de l'opportunité que constituait ce mécénat pour le musée Henner en termes de visibilité.

**Rémi LABRUSSE** indique qu'il serait souhaitable de fluidifier les relations avec les mécènes et avec les médias, ce qui est d'ailleurs l'objet du prochain point à l'ordre du jour.

## **VII. Catégories de marchés et de contrats délégués au directeur de l'établissement public (pour approbation)**

**Charles VILLENEUVE de JANTI** rappelle que selon le décret ayant permis la création de l'établissement public en 2017, les membres du Conseil d'administration peuvent déléguer au directeur de l'établissement certaines catégories de marchés publics, de conventions, de contrats et de conventions de mécénat. Charles VILLENEUVE de JANTI précise que le conseil avait donné délégation dès 2017 à son prédécesseur pour les marchés publics et leurs actes additionnels pour des montants inférieurs à 80 000 euros hors taxe pour des marchés de services, de fourniture et de travaux, ainsi que les conventions et contrats emportant un engagement financier de l'établissement pour un montant inférieur à 80 000 euros.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** propose de porter le montant actuel des contrats de mécénat et de parrainage, qui est de 25 000 euros, à hauteur de 50 000 euros hors taxe. Cette délégation permettra à la Direction de moins solliciter le Conseil d'administration, sachant qu'il rendra compte des décisions prises aux administrateurs.

*Le Conseil d'administration donne délégation au directeur à hauteur du plafond proposé à l'unanimité.*

## **VIII. Octroi d'un chèque cadeau de 180 euros pour l'ensemble du personnel au titre de l'année 2023 (pour approbation)**

**Rémi LABRUSSE** indique que la pratique, qui se renouvelle chaque année, est particulièrement attendue cette année compte tenu des difficultés rencontrées et de l'impact de l'inflation sur le coût de la vie.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** précise que le chèque cadeau attribué aux agents l'année dernière s'élevait à 170 euros. Il est proposé de le porter à 180 euros cette année à la demande des représentants du personnel. En dépit des difficultés rencontrées, l'établissement public a connu de belles réussites. L'exposition *Gustave Moreau, le Moyen-Age retrouvé*, l'inscription au parcours bijoux a permis de faire venir de jeunes créateurs au musée Moreau et au musée Henner. L'exposition *Rebonds* en cours au musée Henner présente le rendu de la résidence d'artiste. Une exposition est prévue sur l'atelier des dames à la fin de l'année 2024.

**Maeva ABILLARD** précise que l'exposition, dont l'intitulé n'est pas encore décidé, portera sur les élèves féminines de Jean-Jacques Henner. Ce dernier a enseigné aux femmes dans un atelier tenu avec Carolus-Duran entre 1874 et 1889. Il recevait également des élèves à son domicile Place Pigalle. L'enjeu de l'exposition est de redonner vie aux 150 femmes qui ont suivi les cours de l'artiste à partir de la documentation recueillie. Le travail de préparation se déroule avec un comité scientifique qui compte des universitaires et des chargés de collection.

Un partenariat a également été établi avec l'Allemagne, qui pourra donner lieu à des prêts. L'objectif est de proposer un catalogue substantiel, car les informations sont nombreuses.

**Rémi LABRUSSE** précise que les expositions importantes sont organisées par l'établissement en alternance entre le musée Henner et le musée Moreau, d'une année sur l'autre.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** souhaite que l'exposition prévue sur l'atelier des dames soit l'occasion pour le musée Henner d'organiser une exposition hors les murs. Un partenariat est envisagé avec un musée de Région.

**Dominique de FONT-REAULX** observe que ce type de pratique, récemment adopté par le musée Delacroix, fonctionne bien auprès du public, en particulier les jeunes. Il est important qu'une exposition puisse être itinérante afin de favoriser la diffusion des connaissances, surtout sur des sujets encore très largement ignorés. Un certain nombre d'œuvres peu valorisées auparavant sont devenues importantes grâce à une publicité adaptée. En outre, les publics reviennent les voir. Le bénéfice est à la fois intellectuel et esthétique en définitive. On sait bien que les artistes femmes sont un sujet de recherche important car on manque de connaissance. On imagine que cela fasse ressortir des artistes injustement oubliés.

**Adrien GOETZ** observe qu'une exposition sur les femmes surréalistes a été longtemps reportée avant de prendre place au musée Montmartre.

**Dominique de FONT-REAULX** rappelle l'exposition « *Ni muses, ni soumises* » au musée Thomas Henry de Cherbourg

**Franck ISAIA** souligne que le ministère de la Culture soutient l'itinérance pour l'ensemble des expositions proposées, autant qu'il est possible. Il pourra y contribuer le cas échéant.

**Blanche de LESTRANGE** demande ce qui est prévu concernant les publications, au-delà du catalogue et notamment en ligne.

**Maeva ABILLARD** indique que le travail est en cours sur ce point. Plusieurs supports sont envisagés pour déployer le thème de l'exposition, notamment les podcasts. Le musée des beaux-arts de Lille a beaucoup exploité les podcasts. Il serait également envisageable d'inviter des femmes artistes contemporaines à s'exprimer sur leurs projets et leurs ambitions.

**Blanche de LESTRANGE** ajoute que certaines plateformes comme Aware pourraient relayer les informations.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** note que le musée ne recourra pas à Aware, car l'association facture ses prestations. En revanche, le comité scientifique de l'exposition compte un certain nombre de chercheuses qui pourront enrichir le travail de leur regard.

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'octroi d'un chèque cadeau de 180 euros au personnel de l'établissement public.*

**Thomas COYNET** remercie le Conseil d'administration.

## IX. Grille tarifaire (pour approbation)

**Rémi LABRUSSE** annonce et salue le vrai changement dû à une proposition du Directeur concernant la validité des billets sur les deux sites.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique qu'il est proposé que les billets achetés soient valables à la fois pour le musée Moreau et pour le musée Henner. La mesure est plus incitative que tarifaire vis-à-vis du musée Henner, qui ne compte que 15 000 visiteurs annuels pour le moment, alors que le musée Moreau en accueille 70 000. Par ailleurs, les deux bâtiments se situent à 30 minutes à pied l'un de l'autre (11 minutes en vélo). Le billet unique sera proposé à 8 euros en plein tarif et à 6 euros au tarif réduit pour les deux établissements. Le billet sera valable 72 heures.

Par ailleurs, la Direction souhaite proposer de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles offres :

- la visite Polar au tarif unique de 10 euros ;
- le tarif « famille » pour quatre personnes à 30 euros ;
- la séance de yoga à 15 euros ;
- la visite multisensorielle à 8 euros et à 25 euros pour quatre personnes ;
- les cours de dessin à 15 euros pour les 3 heures.

**Dominique de FONT-REAULX** souligne que l'enjeu des cours de dessin est d'éviter l'entre-soi des élèves. Il est souhaitable de diversifier les publics d'élèves. L'établissement y parvient-il ?

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique qu'il ne détient pas ces informations. La perspective sera approfondie. Le dessin sur modèle vivant pourrait sans doute intéresser un public un peu plus large, sur le modèle de *Dr. Sketchy* ou telle que pratiqué avec succès par Bruno Girveau au Palais des Beaux-Arts de Lille.

**Cécile CAYOL** rappelle qu'un stage de perfectionnement était proposé auparavant au musée Henner. Il pourrait être remis en place le cas échéant.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique que les tarifs augmenteront au musée Moreau pour les concerts, les spectacles et les lectures théâtralisées. Enfin, les visites-promenades au musée Henner augmenteront de 2 euros.

**Blanche de LESTRANGE** demande si des abonnements sont proposés pour les visites, les spectacles ou les ateliers.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** répond que tel n'est pas le cas pour le moment. Ce point sera étudié.

**Franck ISAIA** rappelle l'importance des études de publics précédemment évoquées pour la définition de la politique tarifaire d'un établissement public.

**Charles VILLENEUVE de JANTI** évoque en conclusion des mises en place de gratuités. En accord avec le projet scientifique et culturel adopté en 2019, ces gratuités seront étendues aux accompagnants des groupes du champ social. Aujourd'hui, lorsque le musée travaille avec un groupe hospitalier, les malades disposent de billets gratuits, mais pas les soignants. La Direction de l'établissement souhaite leur accorder également la gratuité.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la grille tarifaire de l'établissement.

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la grille tarifaire de l'établissement.*

## X. Diagnostic et plan d'actions de prévention des risques psychosociaux (pour information)

**Charles VILLENEUVE de JANTI** indique qu'il a annoncé au CSA de l'établissement le 11 juillet dernier la mise en place du diagnostic des risques psychosociaux (obligatoire depuis 2015). La Direction avec l'accord de l'inspectrice santé et sécurité au travail a recouru à un prestataire extérieur qui a accompagné l'établissement dans la démarche à partir du mois de septembre. Elle a rencontré la moitié des agents pour l'ensemble des fonctions exercées au musée. Le diagnostic établi a été présenté aux représentants du personnel et à l'ensemble des agents, lors d'une réunion et par la diffusion d'un document écrit. La rédaction du plan de prévention des risques psychosociaux est en cours. Il sera intégré au document unique de prévention des risques de chaque site. Le diagnostic a coûté 13 000 euros, mais il était indispensable de conduire la démarche. Toutes les équipes se sont prêtées à l'exercice.

**Rémi LABRUSSE** souligne qu'il est important qu'une telle démarche ait été conduite, à la fois pour le personnel et pour la bonne marche de l'établissement.

**Dominique de FONT-REAULX** et **Franck ISAIA** estiment qu'il est bien que cette démarche accompagne la prise de fonctions du nouveau Directeur.

## XI. Questions diverses

**Rémi LABRUSSE** indique que les prochaines réunions du Conseil d'administration de l'établissement se dérouleront aux dates suivantes :

- le vendredi **8 mars 2024 à 10 heures** ;
- le mercredi **12 juin 2024 à 10 heures** ;
- le mercredi **4 décembre 2024 à 10 heures**.

**Maeva ABILLARD** indique que la célébration du centenaire de l'ouverture du musée Henner aura lieu le 7 mars 2024.

**Rémi LABRUSSE**, avant de clore le Conseil, renouvelle ses vœux au nouveau Directeur et au nouvel Agent comptable.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et suivie d'une visite de l'exposition-dossier « Henner-Pasteur » sous la conduite de Maeva ABILLARD.*